

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. DB/SJ
Affaire suivie par Dorothée BOURGEOIS
Directrice de la médiathèque Robert Cousin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231211-2023-429-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Décision : 2023- 429

Nomenclature : 08-09

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ
« ABRACADAQUOI ? LE SECRET DE
L'ENCHANTEUR » PAR LA COMPAGNIE
COMBIN'ARTS, ADMINISTRÉE PAR
L'ASSOCIATION HEMPIRE SCENE LOGIC,
PRÉSENTÉ LE MERCREDI 27 DECEMBRE
2023 À LA MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE
DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant
l'application des dispositions prévues à l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date
du 25 mai 2020, décidant l'application des
dispositions prévues à l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022
portant délégations à des Adjoints au Maire,

Considérant que les 2 représentations du
spectacle intitulé « ABRACADAQUOI ? le secret
de l'enchanteur » par la compagnie combin'arts,
administrée par l'association Hempire Scene
Logic, auront lieu le mercredi 27 décembre à
14 heures 30 et 16 heures 30 au sein de la
Médiathèque Robert Cousin de LENS, dans le
cadre des festivités de fin d'année.,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il sera conclu et signé un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Hempire Scene Logic, représentée par Monsieur François MARZYNSKI, Administrateur de l'association, dont le siège social se situe 15, rue de l'Egalité 59700 MARCQ EN BAROEUL et la ville de LENS, pour l'organisation de deux représentations du spectacle intitulé « ABARACADAQUOI ? Le secret de l'enchanteur », programmées le mercredi 27 décembre 2023 à 14 heures 30 et 16 heures 30 pour le tout public, au sein de la médiathèque Robert Cousin.

ARTICLE 2 - La ville de LENS, en contrepartie de ces prestations visées à l'article 1, versera à l'association Hempire Scene Logic, la somme de de 1 517 € HT (soit 1 600,44 € TTC), sur présentation de facture sur choruspro. Cette somme globale représente les 2 représentations, l'aller/retour Marcq en Baroeul/ Lens, les frais de repas du midi étant pris en charge par la médiathèque.

ARTICLE 3 – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 – La décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 – Le Directeur Général Adjoint des Services, Pôle vie locale – Réussite éducative et solidarité – Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le *M 112/2023*

**Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire**
Helene CORRE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Corre", written over the printed name.